

Annexe A

Tableaux de la balance des paiements

Tableau A.1. **Compte courant de la balance des paiements**
Millions d'euros¹

	1998	1999	2000	2001	2002
I. Balance commerciale	-1 685	-2 044	-3 180	-2 496	-2 203
Exportations	21 057	24 059	31 278	34 697	36 821
Importations	22 742	26 102	34 457	37 193	39 024
II. Services, net	1 058	834	1 230	1 643	636
Recettes	5 095	5 282	6 592	8 366	8 237
Dépenses	4 037	4 448	5 362	6 724	7 600
Services de construction, net	8	-85	42	12	-4
Marchandisage et autres services commerciaux, net	-17	43	3	67	148
Services de transport, net	-51	-147	-204	-180	-369
Voyages, net	1 934	1 909	2 245	2 596	1 629
Services aux entreprises, net	-150	-149	158	-168	-158
Services techniques et culturels, net	-648	-705	-697	-683	-589
Services rendus par les administrations publiques, net	-17	32	1	-1	-21
III. Revenus, net	-2 111	-2 831	-3 540	-3 608	-3 782
Recettes	1 120	863	1 217	1 457	1 294
Dépenses	2 684	2 328	2 762	2 970	2 972
Rémunération des salariés, net	119	96	163	117	151
Revenu d'investissements directs, net	-1 367	-2 176	-2 865	-2 985	-3 223
<i>Bénéfices réinvestis, net²</i>	-546	-1 367	-1 995	-2 095	-2 103
Revenu d'investissements de portefeuille, net	-616	-530	-523	448	-491
Autres revenus d'investissements, net	-246	-220	-315	-351	-219
IV. Transferts courants	215	372	343	399	475
Solde de la balance courante	-2 523	-3 668	-5 147	-4 062	-4 874
<i>Éléments non ajustés des bénéfices réinvestis</i>					
III. Revenus, net	-1 565	-1 464	-1 545	-1 513	-1 679
Revenu d'investissements directs, net	-821	-809	-870	-890	-1 120
Solde de la balance courante	-1 977	-2 301	-3 152	-1 967	-2 771

1. Données non désaisonnalisées.

2. Estimation OCDE.

Source : OCDE et Banque nationale de Hongrie.

Tableau A.2. **Compte financier de la balance des paiements**Millions d'euros¹

	1998	1999	2000	2001	2002
Compte financier	3 123	6 232	6 202	3 899	2 141
Investissements directs, net	1 959	3 025	3 210	4 613	2 736
<i>Bénéfices réinvestis, net</i> ²	546	1 367	1 995	2 095	2 103
Investissements de portefeuille, net	1 786	1 851	-429	1 737	1 598
Autres investissements, net	-621	1 356	3 420	-2 450	-2 193
Capitaux à court terme	-144	-136	512	-1 895	-555
Variation des réserves (un signe moins indique un accroissement)	-760	-2 241	-1 158	60	1 965
<i>Éléments non ajustés des bénéfices réinvestis</i>					
Compte financier	2 577	4 865	4 207	1 804	38
Investissements directs, net	1 413	1 658	1 215	2 518	633
Pour mémoire :					
Erreurs et omissions, net	-11	-354	-197	-255	577

1. Données non désaisonnalisées.

2. Estimation OCDE.

Source : OCDE et Banque nationale de Hongrie.

Tableau A.3. **Flux de capitaux dans la balance des paiements**Millions d'euros¹

	2001				2002			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Revenu d'investissements, net	-197	-841	-361	-282	-699	-331	-227	-322
Financement hors emprunts, (1 + 2)	910	2 484	187	673	2 106	564	530	474
1. Investissements directs étrangers, net (a + b)	594	677	482	765	764	600	671	36
a) A l'étranger, net	-326	-49	-27	31	-28	-39	20	-58
b) En Hongrie, participations uniquement	920	726	509	734	792	639	651	94
2. Investissements de portefeuille, net	316	1 807	-295	-92	1 342	-36	-141	438
Pour mémoire :								
Passifs à court terme, stock	13 770	16 349	16 548	15 826	17 034	15 800	15 850	14 759
Réserves, stock	35 882	39 122	39 784	37 912	40 122	39 241	36 677	33 414
Réserves/passifs à court terme (ratio)	3	2	2	2	2	2	2	2
Réserves/importations de biens (ratio)	4	4	4	4	4	4	4	3

1. Données non désaisonnalisées.

Source : Banque nationale de Hongrie.

*Annexe B***Critères de convergence économique pour l'adhésion à la zone euro¹**

Les quatre critères de convergence sont exposés dans l'Article 121(1) du traité sur la Communauté européenne, et reflètent le degré de convergence économique que doivent atteindre les États membres. Chaque État membre doit respecter l'ensemble de ces critères pour pouvoir adhérer à la zone euro.

Stabilité des prix

Le traité dispose : « La réalisation d'un degré élevé de stabilité des prix [...] ressortira d'un taux d'inflation proche de celui des trois États membres, au plus, présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix. »

Concrètement, le **taux d'inflation** d'un État membre donné ne doit pas dépasser de plus de 1½ point de pourcentage celui des trois États membres présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix sur l'année précédant l'examen de la situation de l'État membre².

Situation des finances publiques

Le traité stipule : « Le caractère soutenable de la situation des finances publiques [...] ressortira d'une situation budgétaire qui n'accuse pas de déficit public excessif [...] ».

Dans la pratique, la Commission, lors de l'élaboration de sa recommandation annuelle au Conseil des ministres des Finances, examine si la discipline budgétaire a été respectée en se basant sur deux valeurs de référence :

Le déficit public annuel : le rapport entre le déficit public annuel et le produit intérieur brut (PIB) ne doit pas dépasser 3 % à la fin du précédent exercice budgétaire. Si ce n'est pas le cas, ce rapport doit avoir diminué de manière substantielle et constante, et avoir atteint un niveau proche de 3 % (interprétation en termes de tendance) ou, alternativement, rester proche de 3 % tout en dépassant de manière exceptionnelle et temporaire.

La dette publique : le rapport entre la dette publique brute et le PIB ne doit pas dépasser 60 % à la fin du précédent exercice. Si ce n'est pas le cas, ce rapport doit avoir diminué suffisamment et s'approcher des 60 % à un rythme satisfaisant (interprétation en termes de tendance).

Taux de change

Le traité prévoit : « le respect des marges normales de fluctuation prévues par le mécanisme de change du système monétaire européen pendant deux ans au moins, sans dévaluation de la monnaie par rapport à celle d'un autre État membre. »

L'État membre doit avoir participé au mécanisme de taux de change du **système monétaire européen** sans discontinuer pendant les deux années précédant l'examen de sa situation, sans connaître de tensions graves.

En outre, il ne doit pas avoir dévalué sa monnaie (*i.e.* le cours pivot bilatéral de sa monnaie par rapport à la monnaie d'un autre État membre) de sa propre initiative pendant cette même période.

Taux d'intérêt à long terme

Le traité dispose : « le caractère durable de la convergence atteinte par l'État membre [...] se reflète dans les niveaux des taux d'intérêt à long terme. »

Pratiquement, les **taux d'intérêt nominaux à long terme** ne doivent pas excéder de plus de 2 points de pourcentage ceux des trois États membres, au plus, présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix (donc les mêmes que pour le critère de stabilité des prix). La période prise en considération est l'année précédant l'examen de la situation de l'État membre.

1. Texte repris du site web de l'Union européenne, septembre 2003 www.europa.eu.int/scadplus/leg/en/lvb/l25014.htm.

2. À titre d'exemple, d'après les prévisions OCDE de l'automne 2003, pour 2003 les trois pays enregistrant l'inflation la plus basse sont l'Autriche, la Finlande et l'Allemagne, avec une inflation moyenne de 1.1 pour cent. Par conséquent, si un pays était examiné durant cette période, la limite d'inflation serait de 2.6 pour cent.

Annexe C

Comptes des administrations publiques, comptes SEC95 et comptes de trésorerie ajustés par l'OCDE

Tableau C.1. Comptes consolidés des administrations publiques, comptes SEC95

	1998	1999	2000	2001	2002
	Milliards de forints				
Recettes primaires	4 454.8	5 014.3	5 876.3	6 495.0	7 325.9
Dépenses primaires	4 557.5	4 908.6	5 632.7	6 563.7	8 256.0
Solde primaire	-1 02.7	105.7	243.6	-68.7	-930.6
Revenu d'intérêts	104.5	99.2	102.2	97.5	51.7
Dépenses d'intérêts	812.6	843.7	740.6	726.4	688.7
Intérêts, net	-708.1	-744.5	-638.3	-628.9	-636.9
Recettes totales	4 559.3	5 113.5	5 978.5	6 592.6	7 377.6
Dépenses totales	5 370.1	5 752.3	6 373.3	7 290.1	8 945.1
Solde global	-810.8	-638.8	-394.7	-697.5	-1 567.5
<i>Pour mémoire :</i>					
PIB (milliards de forints)	10 087	11 393	13 172	14 849	16 980

Source : OCDE.

Tableau C.2. **Comptes consolidés des administrations publiques, comptes de trésorerie ajustés par l'OCDE**

	1998	1999	2000	2001	2002
Milliards de forints					
Recettes primaires	4 327.3	4 876.2	5 705.0	6 408.0	6 961.8
Dépenses primaires	4 559.3	4 830.6	5 452.3	6 509.2	8 218.3
Solde primaire	-232.0	45.6	252.7	-101.2	-1 256.5
Revenu d'intérêts	191.7	99.2	183.1	143.8	42.5
Dépenses d'intérêts	807.0	854.5	758.4	640.7	679.2
Intérêts, net	-615.3	-755.3	-575.3	-496.9	-636.8
Recettes totales	4 519.0	4 975.4	5 888.1	6 551.8	7 004.3
Dépenses totales	5 366.3	5 685.1	6 210.6	7 149.8	8 897.5
Solde global	-847.3	-709.7	-322.6	-598.0	-1 893.3
<i>Pour mémoire :</i>					
PIB (milliards de forints)	10 087	11 393	13 172	14 849	16 980

Source : OCDE.

Tableau C.3. **Comptes consolidés des administrations publiques**
Différence comptabilité de trésorerie ajustée par l'OCDE – comptes SEC95

	1998	1999	2000	2001	2002
Milliards de forints					
Recettes primaires	-127.5	-138.1	-171.3	-87.0	-364.1
Dépenses primaires	1.8	-78.0	-180.4	-54.6	-37.7
Solde primaire	-129.3	-60.1	9.1	-32.4	-325.9
Revenu d'intérêts	87.2	0.0	80.9	46.3	-9.3
Dépenses d'intérêts	-5.6	10.8	17.8	-85.7	-9.5
Intérêts, net	92.8	-10.8	63.0	132.1	0.1
Recettes totales	-40.3	-138.1	-90.4	-40.8	-373.4
Dépenses totales	-3.8	-67.2	-162.7	-140.3	-47.6
Solde global	-36.5	-70.9	72.1	99.5	-325.8
<i>Pour mémoire :</i>					
PIB (milliards de forints)	10 087	11 393	13 172	14 849	16 980

Source : OCDE et ministère des Finances.

Tableau C.4. **Comptes consolidés des administrations publiques**
Différence en pourcentage, comptabilité de trésorerie ajustée par l'OCDE – comptes SEC95

	1998	1999	2000	2001	2002
	Pourcentage				
Recettes primaires	-2.9	-2.8	-3.0	-1.4	-5.2
Dépenses primaires	0.0	-1.6	-3.3	-0.8	-0.5
Solde primaire	55.7	-131.9	3.6	32.1	25.9
Revenu d'intérêts ¹	45.5	0.0	44.2	32.2	-21.8
Dépenses d'intérêts	-0.7	1.3	2.3	-13.4	-1.4
Intérêts, net	-15.1	1.4	-11.0	-26.6	0.0
Recettes totales	-0.9	-2.8	-1.5	-0.6	-5.3
Dépenses totales	-0.1	-1.2	-2.6	-2.0	-0.5
Solde global	4.3	10.0	-22.4	-16.6	17.2
<i>Pour mémoire :</i>					
PIB (milliards de forints)	10 087	11 393	13 172	14 849	16 980

1. Dans les comptes ajustés par l'OCDE, le revenu d'intérêts comprend les paiements effectués par la banque centrale sous la forme légale d'un dividende.

Source : OCDE et ministère des Finances.

*Annexe D***Évaluation de l'effet potentiel des réformes réglementaires renforçant la concurrence**

Les réformes réglementaires proconcurrentielles affectent de diverses manières les performances des différentes branches d'activité. Premièrement, elles peuvent réduire les prix à la production directement par le biais d'une baisse des marges prix-coûts. Ce facteur est lui-même susceptible d'exercer une pression à la baisse sur les salaires, réduisant les possibilités de partage des rentes et permettant l'adoption de technologies à plus forte intensité de main-d'œuvre. Deuxièmement, les réformes peuvent contraindre les entreprises à réduire la sous-utilisation des intrants (autrement dit, elles stimulent l'efficacité X). Outre ces gains statiques, un environnement plus concurrentiel pourrait susciter des efforts plus vigoureux pour innover et adopter de nouvelles technologies, et stimulerait par là même la croissance de la productivité à long terme.

La quantification des effets de la réforme sur la performance industrielle, sans parler de leur échelonnement dans le temps, est inévitablement entourée d'une incertitude considérable. L'évaluation des effets possibles dans un contexte macroéconomique rend l'opération encore plus complexe. À titre d'exemple, une réduction du partage de rentes (découlant d'une baisse des marges) pourrait avoir des effets secondaires favorables sur la formation des salaires d'une manière générale. En outre, pour faciliter l'amélioration de la productivité de la main-d'œuvre, il est indispensable que les marchés du travail soient flexibles. Des structures du marché du travail rigides peuvent freiner le processus d'ajustement, de sorte que l'emploi total se retrouve à un niveau plus bas qu'avant les réformes. Par conséquent, les effets macroéconomiques des réformes des marchés de produits ne peuvent pas être jaugés indépendamment du contexte structurel du marché du travail.

Les estimations présentées dans le tableau ci-après appellent un certain nombre de réserves. Il est important de noter que l'incidence d'une flexibilité accrue du marché du travail n'a pas été prise en compte. Cette flexibilité abaisserait le NAIRU et accroîtrait les salaires réels et l'offre de main-d'œuvre. En outre, les estimations n'incorporent pas les effets d'une augmentation de l'efficacité dynamique à long terme sous l'effet d'une diffusion accrue des nouvelles technologies et de l'innovation. Il se peut donc qu'elles sous-estiment largement les gains potentiels. En revanche, il est clair que l'exploitation intégrale de ces avantages exigerait des réformes d'assez grande ampleur, ce qui pose un important défi aux autorités hongroises.

Tableau D.I. **Calcul des effets des réformes réglementaires proconcurrentielles dans certains secteurs**

	Énergie	Postes et télé- communications	Transport routier et chemins de fer	Distribution de détail	Services professionnels ¹	Services collectifs, sociaux et personnels ²	Ensemble de l'économie
Hypothèses (pourcentage de variation)							
Coûts des intrants intermédiaires	0	-5	0	0	0	-5	
Coûts de main-d'œuvre							
Productivité du travail	-20	-25	-25	-20	-10	-10	
Salaires	-10	-5	-10	0	-20	-10	
Coûts en <i>capital</i>	-15	-10	0	-10	0	-10	
Bénéfices	0	-10	-10	-10	-25	0	
Élasticité-prix de la demande	-0.5	-0.5	-0.2	-0.5	-0.5	-0.2	
Effets sectoriels (en pourcentage)	-80.2	-13.5	-10.6	-7	-10.4	-12.3	
Effet prix direct	4.1	6.8	2.1	3.5	5.2	2.5	
Effet production induit par les prix	-15.9	-18.2	-22.9	-16.5	-4.8	-7.5	
Emploi, effet induit par les prix ³							
Effet macroéconomique sur (en pourcentage)							
Prix à la production, effet direct	-0.4	-0.3	-0.5	-0.8	-0.5	-1.1	-3.6
Prix à la production, effet total ⁴	-0.7	-0.6	-0.9	-1.4	-0.8	-1.1	
Productivité du travail (pondérée par la part de la production totale)	0.9	0.6	1.3	2.2	0.5	0.9	6.3
Production							6.3
<i>Pour mémoire</i>							
Part de l'emploi total	2.6	1	7.1	16.1	4.4	27.4	
Part de la valeur ajoutée totale	7.0	4.5	11.0	7.9	20.1	15.1	
Part de la production totale	4.4	2.5	5.1	10.8	4.6	9.0	36.4

1. CIT174, Autres activités de services aux entreprises.

2. Effets de l'amélioration des politiques en matière de marchés publics et du recours accru aux appels d'offres.

3. Résultant de l'effet direct *via* la productivité et de l'effet induit (effet compensateur *via* l'accroissement de la production).

4. Combine l'effet direct de la baisse des prix du secteur déréglementé et l'effet résultant de la baisse des prix dans d'autres secteurs consécutive à une réduction du coût des intrants.

Source : OCDE.

*Annexe E***Principales caractéristiques des systèmes de retraite par répartition
et à deux piliers**

Tableau E.1. Principales caractéristiques des systèmes de retraite par répartition et à deux piliers

Régime	Couverture	Financement	Éligibilité	Montant de la pension
<p>Système par répartition (La pension d'invalidité relève d'un régime comparable, mais avec des critères de couverture et d'éligibilité différents).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Régime non accessible aux entrants sur le marché du travail depuis juillet 1998 (sauf en 2002). 	<ul style="list-style-type: none"> • Cotisation patronale, 18 pour cent du salaire brut. • Cotisation salariale, 8,5 pour cent du salaire brut, plafond égal à 2½ fois le salaire moyen. • Les déficits font partie du solde des administrations publiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'âge légal de la retraite va être porté progressivement à 62 ans pour les hommes et pour les femmes, contre 60 et 55 ans jusqu'ici. • Le départ anticipé est possible au maximum 5 ans avant l'âge légal de la retraite. • 20 années d'adhésion pour une pension complète, pension partielle à partir de 15 années de cotisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les pensions sont calculées en fonction des cotisations, mais avec un ajustement substantiel de manière à augmenter la pension des travailleurs à faible revenu et à abaisser celle des titulaires de hauts revenus. • Pensions indexées sur une moyenne pondérée (50-50) des indices des salaires et des prix. • Les pensions ne sont pas imposables et ne sont pas incluses dans la base d'imposition pour le calcul des taux marginaux. • La formule de calcul pour le régime par répartition doit changer en 2013, avec l'adoption de taux d'accumulation constants.
<p>Système à deux piliers (premier pilier). Composante à « prestations définies ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Obligatoire pour les nouveaux entrants sur le marché du travail depuis juillet 1998, (sauf pour ceux arrivés sur le marché du travail en 2002). • Facultatif jusqu'en octobre 1999 pour les personnes entrées sur le marché du travail avant juillet 1998. En 2003 il a été de nouveau ouvert aux personnes de moins de 30 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> • Comme pour le régime par répartition, mais la cotisation salariale représente 1½ pour cent du salaire brut. Cette cotisation doit être ramenée à ½ pour cent. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mêmes dispositions que dans le système par répartition, en ce qui concerne à la fois l'âge légal de la retraite, les possibilités de retraite anticipée et les conditions de cotisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • La pension est égale à ¾ de celle du régime par répartition. Cette proportion restera inchangée après le passage aux taux d'accumulation constants en 2013. • En 2013 tous les revenus de pension des deux piliers seront imposables.

Tableau E.1. Principales caractéristiques des systèmes de retraite par répartition et à deux piliers (suite)

Régime	Couverture	Financement	Éligibilité	Montant de la pension
Système à deux piliers (deuxième pilier). Composante à « cotisations définies ».	<ul style="list-style-type: none"> • La même que pour le premier pilier. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cotisation patronale obligatoire à un fonds privé agréé, à raison de 7 pour cent du salaire brut, taux qui doit être portée à 8 pour cent. • Les salariés (ou leurs employeurs) peuvent compléter leur cotisation à leur fonds jusqu'à concurrence de 10 pour cent. • Les fonds placent environ $\frac{3}{4}$ des cotisations, $\frac{1}{4}$ est affecté au système par répartition. • Les obligations de rendement minimum applicables aux fonds de pensions ont été levées en 2002. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les règles relatives à l'âge de la retraite sont les mêmes que pour le régime par répartition. • Pas de durée minimum de cotisation. Les cotisations cumulées peuvent être reçues en héritage ou transférées au régime par répartition en cas d'incapacité ou de décès (pour versement des prestations de survie intégrales du système par répartition). 	<ul style="list-style-type: none"> • Au bout de 15 ans, les cotisations donnent droit à une pension (rente). Avant cette échéance, une sortie en capital ou en rente est possible. • Les garanties couvrant le niveau des prestations du deuxième pilier ont été retirées en 2002. Les garanties publiques contre le risque d'insolvabilité demeurent en place.

Tableau E.2. Flux financiers des principales institutions du système de retraite

	Sources de financement/conséquences pour les recettes	Engagements de financement
Administration centrale de l'assurance-retraite (inclus dans le budget des administrations publiques)	<ul style="list-style-type: none"> • Cotisations patronales pour tous les salariés (18 pour cent du salaire brut). • Cotisants au régime par répartition (8,5 pour cent du salaire brut). • Cotisants au régime à deux piliers (1,5 pour cent du salaire brut, sera réduit de ½ pour cent chaque année à partir de 2004). • ¼ de toutes les cotisations au deuxième pilier • Déficit couverts par l'administration centrale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pensions par répartition et d'invalidité (partiellement financée par la Caisse d'assurance-maladie de l'État). • Premier pilier du système à deux piliers.
Administration centrale	<ul style="list-style-type: none"> • Actuellement, l'administration centrale ne perçoit pas de recettes car les pensions ne sont ni imposées ni prises en compte dans le calcul du revenu imposable. • Recettes directes à partir de 2013 car tous les revenus de pensions à deux piliers seront alors imposables. • Lorsqu'ils sont perçus avant l'âge de la retraite, tous les revenus de pensions privées volontaires sont imposables. 	<ul style="list-style-type: none"> • Couvre les déficits de la Caisse de sécurité sociale • Pour les prestations du deuxième pilier, les garanties de l'administration centrale ont été retirées (2002) mais un complément de revenu sous condition de ressources est maintenu pour les personnes âgées de plus de 62 ans.
Fonds de pension	<ul style="list-style-type: none"> • Une partie des cotisations salariales obligatoires (7 pour cent des salaires bruts, taux devant être porté à 8 pour cent). • Cotisations « complémentaires » volontaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Pensions du deuxième pilier, rentes et paiements forfaitaires. • Soumis à des règles de composition des portefeuilles. Les règles concernant la prestation minimale ont été supprimées en 2002.

Tableau E.3. Régime fiscal des cotisations et des prestations de retraite

	Régime fiscal des cotisations salariales	Régime fiscal des cotisations patronales	Régime fiscal des prestations
Système par répartition (La pension d'invalidité relève d'un régime comparable, mais avec des critères de couverture et d'éligibilité différents).	<ul style="list-style-type: none"> Entièrement comptabilisées dans le revenu imposable (en effet, à partir de 2004, le crédit d'impôt sera supprimé). 	<ul style="list-style-type: none"> Non imposées. 	<ul style="list-style-type: none"> Non incluses dans le revenu imposable.
Système à deux piliers (premier pilier). Composante à « prestations définies ».	<ul style="list-style-type: none"> Entièrement comptabilisées dans le revenu imposable (à partir de 2004, le crédit d'impôt sera supprimé). 	<ul style="list-style-type: none"> Non imposées. 	<ul style="list-style-type: none"> Non incluses dans le revenu imposable.
Système à deux piliers (deuxième pilier). Composante à « cotisations définies ».	<ul style="list-style-type: none"> Entièrement comptabilisées dans le revenu imposable (à partir de 2004, le crédit d'impôt sera supprimé). 	<ul style="list-style-type: none"> Non imposées. 	<ul style="list-style-type: none"> Comptabilisées intégralement comme revenu imposable, mais des crédits d'impôt sont applicables (à compter de 2004, ne seront pas incluses dans le revenu imposable).
« Troisième pilier » : pensions privées volontaires.	<ul style="list-style-type: none"> Entièrement comptabilisées dans le revenu imposable, mais un crédit d'impôt est applicable. 	<ul style="list-style-type: none"> Non imposées (avec limites). 	<ul style="list-style-type: none"> Avec des limites, non incluses dans le revenu imposable.

Annexe F
Chronologie économique

2002

Janvier

Le salaire minimum légal est augmenté de 25 pour cent et porté à 50 000 forints par mois.

La Poste hongroise prend entièrement le contrôle de Postabank.

Le gouvernement relève les tarifs de l'électricité de 5 pour cent.

Le Premier ministre annonce que le gouvernement a l'intention d'acheter la division gaz naturel, déficitaire, du groupe énergétique MOL à capitaux privés, de la gérer comme une société entièrement publique et de laisser les tarifs du gaz hongrois converger vers les niveaux du marché mondial sur une période de huit ans.

La MNB ramène son taux de base à 9 pour cent en deux étapes.

Deuxième vague de fortes augmentations de salaire dans le secteur public (agents de l'ordre public et officiers de l'armée).

Février

Le groupe énergétique MOL annonce son intention d'engager des négociations exclusives pour la vente de sa division gaz, déficitaire, avec la Banque hongroise de développement, établissement à capitaux publics.

La MNB ramène son taux de base à 8½ pour cent.

Mai

Les élections générales aboutissent à la formation d'un gouvernement de coalition de centre-gauche.

La MNB porte son taux de base à 9 pour cent.

Juin

Augmentation de 4½ pour cent des pensions, avec effet rétroactif en janvier.

Juillet

La MNB porte son taux de base à 9½ pour cent.

Adoption d'un complément exceptionnel des pensions (19 000 forints).

Septembre

Troisième série de fortes majorations de salaire dans le secteur public (fonctionnaires).
Le salaire minimum est exonéré d'impôt.

Augmentation de la prestation pour enfants à charge (20 pour cent) et des bourses (30 pour cent).

La MNB ramène son taux de base à 9 pour cent.

Décembre

La MNB ramène son taux de base à 8½ pour cent.

Sommet de l'UE à Copenhague : l'UE accueille 10 nouveaux États membres.

2003**Janvier**

La MNB réduit son taux de base en deux étapes pour le ramener à 6½ pour cent, afin de contrer des attaques à la partie supérieure de la fourchette d'intervention de 15 pour cent. Les autorités neutralisent ces attaques spéculatives.

Séparation comptable de la compagnie de chemins de fer (MAV) en cinq divisions.

Entrée en vigueur de la législation sur le renforcement du contrôle et de la surveillance des aides d'État aux collectivités locales.

Libéralisation du marché pour les grands consommateurs d'électricité.

Mai

Adoption d'une nouvelle législation sur les services du gaz.

Juin

La MNB porte son taux de base à 9½ pour cent en deux étapes à la suite de la réaction des marchés à une décision de dévaluer la fourchette de fluctuation du taux de change de 2.25 pour cent.

Adoption d'une loi prévoyant l'ouverture d'un marché des grands consommateurs de gaz en janvier 2004.

Juillet

Quatrième série de fortes augmentations de salaire dans le secteur public (fonctionnaires et employés du système judiciaire).

Octobre

Un projet d'amendement à la loi sur la surveillance publique des institutions financières prévoyant des réformes de l'Autorité hongroise de surveillance financière est soumis au Parlement.

Novembre

La MNB porte son taux de base à 12½ pour cent en réponse à la dépréciation de la monnaie, qui est tombée au-dessous de la fourchette étroite de change « préférentielle » de 250-260 forints pour un euro.

Accord sur un relèvement de 6 pour cent du salaire minimum pour 2004, de 50 000 à 53 000 forints.

Le Conseil des ministres annonce une augmentation de 6.3 pour cent des pensions pour 2004, s'ajoutant aux 53^e et 54^e semaines de versements de pensions.

Cinquième et dernière série de fortes majorations de salaire dans le secteur public (employés du système judiciaire).

Décembre

Report de la vente de la participation restante de l'État dans le groupe MOL.

2004**Janvier**

M. Csaba Laszlo, ministre des Finances, présente sa démission ; le Premier ministre annonce que M. Tibor Draskovics, chef du Cabinet, assumera ses fonctions.

Entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les télécommunications.

Ouverture du marché pour les gros consommateurs de gaz.

Mise en place d'un nouveau système de tarification du gaz conforme aux directives de l'UE.

Glossaire des acronymes

AIE	Agence internationale de l'énergie
APEH	Autorité nationale d'administration de l'impôt
CPATLD	Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance
GES	Gaz à effet de serre
GVH	Autorité hongroise de la concurrence
ICN	Réseau international de la concurrence
IDE	Investissement direct étranger
IPC	Indice des prix à la consommation
IRPP	Impôt sur le revenu des personnes physiques
KSH	Office statistique central
MATAV	Compagnie hongroise de télécommunications
MAV	Chemins de fer hongrois
MAVIR	Opérateur hongrois du réseau d'électricité
MCE II	Mécanisme de change européen II
MFB	Banque hongroise de développement
MNB	Banque centrale hongroise (<i>Magyar Nemzeti Bank</i>)
MOL	Compagnie hongroise du pétrole et du gaz
MVM	Compagnie hongroise d'électricité
PAC	Politique agricole commune
PAMT	Politiques actives du marché du travail
PECO	Pays d'Europe centrale et orientale
PEP	Programme économique de préadhésion
PME	Petites et moyennes entreprises
SAPARD	Programme spécial d'adhésion pour l'agriculture et le développement rural
SCN93	Système de comptabilité nationale 93
SEC95	Système européen de comptes économiques intégrés 95
SEH	Compagnie d'exploitation des autoroutes
SFP	Statistiques de finances publiques
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

Table des matières

Évaluation et recommandations	9
1. Principaux problèmes et enjeux	25
Préserver la compétitivité internationale	26
Minimiser les coûts d'entrée dans l'UEM	35
Mobiliser les ressources en main-d'œuvre non utilisées	39
Conclusion	44
Notes	47
Bibliographie	48
2. Politique macroéconomique	49
Politique budgétaire	49
Déficit 2003 : un objectif manqué qui s'accompagne néanmoins d'un renversement de tendance	56
Politique monétaire	63
Notes	72
Bibliographie	74
3. Des politiques structurelles propices à la croissance et au développement économique	75
Questions se rapportant au marché du travail	80
Politique fiscale	92
Politiques destinées à attirer l'investissement direct étranger et à soutenir les petites et moyennes entreprises	103
Questions concernant le secteur financier	110
Notes	117
Bibliographie	120
4. Concurrence sur les marchés de produits et performance économique	123
Introduction	123
Principales caractéristiques des marchés de produits en Hongrie	124
Politique réglementaire	137
Conclusions	161
Notes	165
Bibliographie	173

5. Développement durable	175
Changement climatique	175
Pollution de l'air	182
Assurer un revenu durable aux personnes âgées	186
Conclusions	193
Notes	194
Bibliographie	195
<i>Annexes</i>	
A. Tableaux de la balance des paiements	197
B. Critères de convergence économique pour l'adhésion à la zone euro	199
C. Comptes des administrations publiques, comptes SEC95 et comptes de trésorerie ajustés par l'OCDE	201
D. Évaluation de l'effet potentiel des réformes réglementaires renforçant la concurrence	204
E. Principales caractéristiques des systèmes de retraite par répartition et à deux piliers	206
F. Chronologie économique	211
Glossaire des acronymes	214



Encadrés

1.1. Les Roms (Tziganes)	43
2.1. Méthodes d'établissement des comptes budgétaires	53
2.2. Les principales modifications des systèmes d'imposition et de transfert en 2003	57
2.3. Problèmes de budgétisation : principales recommandations de l'Étude 2002	62
2.4. Réformes structurelles des dépenses publiques : principales recommandations de l'Étude 2002	64
2.5. Les attaques spéculatives contre le forint en janvier 2003	67
3.1. Principaux volets du programme Smart Hungary	104
3.2. Mesures ciblées destinées à attirer l'IDE : enseignements tirés de l'expérience internationale	106
4.1. Le rôle de l'acquis communautaire dans la réglementation des industries de réseau	139
4.2. Recommandations	162
5.1. Intégration des différents aspects du développement durable dans l'action des pouvoirs publics	176

Tableaux

1.1. Décomposition sectorielle de la croissance	28
1.2. Entrées nettes cumulées d'IDE dans les pays de l'OCDE	29
1.3. Évolution récente et prévue de la demande, de la production et des prix	30
2.1. Programmes budgétaires et budgets de clôture, de 2002 à 2004	52
2.2. Hausses de salaire dans le secteur public	54
2.3. Recettes et dépenses consolidées des administrations publiques, comptes SEC95	55
3.1. Recommandations concernant la poursuite de la réforme structurelle et mesures prises	76

3.2. Principaux programmes de prestations et d'aides salariales en faveur des adultes d'âge actif	87
3.3. Structure des recettes fiscales : comparaison internationale	93
3.4. Coin fiscal sur les revenus du travail : comparaison internationale	95
3.5. Incitations fiscales à l'investissement	105
4.1. Production, emploi et productivité	125
4.2. Pénétration des importations dans les industries manufacturières	127
4.3. Prix des télécommunications en Hongrie	149
4.4. Densité de magasins dans les centres commerciaux hongrois	153
4.5. Réglementation de l'entrée et du comportement : chambres professionnelles	155
4.6. Dépenses totales (consommation et investissement)	160
5.1. Principaux indicateurs : changement climatique	177
5.2. Émissions de GES et indicateurs sectoriels	179
5.3. Principaux indicateurs : pollution atmosphérique	184
5.4. Indicateurs de performance : revenu de retraite durable	188

Tableaux d'annexes

A.1. Compte courant de la balance des paiements	197
A.2. Compte financier de la balance des paiements	198
A.3. Flux de capitaux dans la balance des paiements	198
C.1. Comptes consolidés des administrations publiques, comptes SEC95	201
C.2. Comptes consolidés des administrations publiques, comptes de trésorerie ajustés par l'OCDE	202
C.3. Comptes consolidés des administrations publiques	202
C.4. Comptes consolidés des administrations publiques	203
D.1. Calcul des effets des réformes réglementaires proconcurrentielles dans certains secteurs	205
E.1. Principales caractéristiques des systèmes de retraite par répartition et à deux piliers	207
E.2. Flux financiers des principales institutions du système de retraite	209
E.3. Régime fiscal des cotisations et des prestations de retraite	210

Graphiques

1.1. Une croissance hongroise tirée par les exportations	26
1.2. Évolution des échanges et de l'IDE	31
1.3. Indicateurs de la productivité, aux salaires et à la compétitivité	33
1.4. Objectifs en matière d'inflation et de déficits publics avant le passage à l'euro	37
1.5. Un dosage déséquilibré des composantes de la politique économique	39
1.6. Taux d'activité, emploi et chômage : comparaisons internationales	40
1.7. Taux d'emploi par âge et par sexe	42
1.8. Taux d'emploi par région	44
1.9. Taux d'emploi selon le niveau d'études	45
1.10. Pourcentage de la population ayant atteint une formation tertiaire, par groupe d'âge	46
2.1. Dépenses publiques	50
2.2. Déficit des administrations publiques calculé selon différentes méthodes de comptabilisation	54
2.3. Inflation, taux de change et taux d'intérêt	66
2.4. Taux directeurs et primes de risque	68
2.5. Rendements de référence des fonds d'État à cinq ans en forints et en euros	70
3.1. Coin fiscal total et PIB par habitant dans les pays de l'OCDE	81

3.2. Évolution des salaires et de la productivité dans le secteur privé	82
3.3. Évolution du salaire minimum	83
3.4. Pourcentage de bénéficiaires de prestations d'invalidité, 1999	85
3.5. Taxes locales sur les entreprises	99
3.6. Ratio du bilan total au PIB : comparaisons internationales	112
3.7. Écarts entre les taux débiteurs et les taux créditeurs des banques	114
3.8. Crédits bancaires aux ménages	114
4.1. Marges par secteur d'activité	126
4.2. Niveaux relatifs des prix et PIB par habitant dans les pays de l'OCDE	128
4.3. Productivité moyenne du travail	131
4.4. Comparaison internationale des tarifs de l'électricité, 2001	143
4.5. Comparaison internationale des tarifs du gaz, 2001	146
5.1. Simulation du patrimoine-retraite au moment de la retraite, exprimé sous forme de multiple des gains moyens	192

STATISTIQUES DE BASE DE LA RÉPUBLIQUE DE HONGRIE 2002

LE PAYS

Superficie (km ²)	93 030
Superficie agricole (km ²)	44 998

LA POPULATION

Population (en milliers, fin d'année)	10 142	Grandes villes (milliers d'habitants) :	
Population urbaine (en pourcentage du total)	65	Budapest	1 739
Population rurale (en pourcentage du total)	34	Debrecen	206
Population prévue en 2005 (1995 = 100)	96	Miskolc	182
Emploi (milliers)	3 830	Emploi par secteur (pourcentage de total) :	
Taux de chômage	5.8	Agriculture	6
(pourcentage de la population civile active)		Industrie	35
Taux d'activité des personnes âgées de 15 à 64 ans	59.7	Services	59

LE PARLEMENT

Nombre de sièges	386
Nombre de partis politiques	4
(élections d'avril 2002)	
Pourcentage des sièges détenus par la coalition au pouvoir	51
Prochaines élections	2 006

LA PRODUCTION

PIB (HUF milliard, aux prix courants)	16 980
PIB par tête (au PPA courant en USD)	13 497
Consommation (privée, en pourcentage du PIB)	53
Formation brute de capital fixe (en pourcentage du PIB)	22

LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Solde du budget du gouvernement central (en pourcentage du PIB)	-8.8
Recettes des administrations publiques (en pourcentage du PIB)	43.4
Solde des administrations publiques (en pourcentage du PIB)	-9.2

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Exportations de biens et services (en pourcentage du PIB)	64
Importations de biens et services (en pourcentage du PIB)	66
Réserves officielles (moyenne, or inclu, DTS milliard)	8
Dette extérieure brute totale (euros milliards)	38
Dette extérieure brute totale (en pourcentage du PIB)	55

LA MONNAIE

Unité monétaire : Forint (HUF)

Forints par euro :		Forints par USD :	
Moyenne, 2002	242.97	Moyenne, 2002	258.00
Fin décembre 2002	235.90	Fin décembre 2002	225.16

Cette Étude est publiée sous la responsabilité du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement, qui est chargé de l'examen de la situation économique des pays membres.

•

La situation économique et les politiques de la Hongrie ont été évaluées par le Comité le 3 décembre 2003. Le projet de rapport a ensuite été révisé à la lumière de la discussion et finalement approuvé par le Comité plénier le 6 janvier 2004.

•

Le projet de rapport du Secrétariat a été établi pour le Comité par Philip Hemmings, Ann Vourc'h, Carl Gjersem, Andreas Reindl and Boris Cournede sous la direction de Andreas Wörgötter.

•

L'Étude précédente de la Hongrie a été publiée en juin 2002.



Extrait de :
OECD Economic Surveys: Hungary 2004

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/eco_surveys-hun-2004-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2005), « Annexes », dans *OECD Economic Surveys: Hungary 2004*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/eco_surveys-hun-2004-8-fr

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.